

COMMISSION JURIDIQUE REUNION DU 22/11/2017

Présents : MM. Fk PORET, J.HIVART, T.DOUILLY, J.VARLET, C.FOURNIER, D.SAUVAGE

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n’ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Matches +15 jours :

U15à8A-52649.1 NORTKERQUE B/OYE PLAGE. 2^{ème} forfait de Nortkerque B. Homologué : NORTKERQUE B 0 – OYE PLAGE 3 par forfait. Amende 23€ à Nortkerque.

U13 Ouest E-54259.1 LE PORTEL US/PREURES ZOTEUX. 1^{er} forfait de Le Portel US. Homologué : LE PORTEL US 0 – PREURES ZOTEUX 3 par forfait. Amende 12€ à Le Portel US.

Journée du 14/10/2017 :

U13 Ouest C-54201.1 LANDRETHUN LE NORD/CONTEVILLE WIERRE EFFROY. Retour du dossier par la Commission de Discipline pour information. Homologué : match perdu à Conteville Wierre Effroy pour abandon de terrain : LANDRETHUN LE NORD 3 – CONTEVILLE WIERRE EFFROY 0 par pénalité.

Journées des 30/10 au 05/11/2017 :

U18PLA-54997.1 BOULOGNE AIGLON/ST MARTIN BOULOGNE. 1^{er} forfait de St Martin Boulogne. Homologué : BOULOGNE AIGLON 3 – ST MARTIN BOULOGNE 0 par forfait. Match retour le 27/01/18 à 17H à Boulogne Aiglon. Amende 14€ à St Martin Boulogne.

U13 Nord C-53794.1 GUINES MARAIS/BONNINGUES LES ARDRES. Participation à la rencontre du joueur de Guines Marais DECOLLIGNIES Kylian non qualifié pour cette rencontre. Homologué : GUINES MARAIS 0 – BONNINGUES LES ARDRES 12 par pénalité. Amende 70€ à Guines Marais.

U11 Est D-54545.1 Homologué : COYECQUES B 0 - BOURTHES C 12.

U11 Ouest D-54896.1 CONTEVILLE WIERRE EFFROY/BOULOGNE AIGLON B. 4^{ème} forfait de Boulogne Aiglon B ce qui entraîne son forfait général. Homologué : CONTEVILLE WIERRE EFFROY 3 – BOULOGNE AIGLON B 0 par forfait. Amende 20€ à Boulogne Aiglon.

Journées des 11-12/11/2017

SD1A-50034.1 OYE PLAGE/QUIESTEDE. Réserves de Oye Plage sur la participation et la qualification de l’ensemble des joueurs de l’équipe de Quiestède pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de zéro joueur muté. Confirmées, appuyées, mais non recevables car mal libellées. Homologué : OYE PLAGE 2 – QUIESTEDE 0. Droits non remboursés à Oye Plage.

SD3E-50522.1 MARQUISE B/OUTREAU AS C.

1^{ère} réclamation de Marquise sur la participation et la qualification des joueurs d’Outreau :

M. DEJARDIN Julien licence 2543112391

M. GRANSDIR Jonathan licence 1956823899

M. MOINS Anthony licence 2543076587

Ces joueurs sont susceptibles d’avoir participé à une rencontre avec l’équipe supérieure la semaine dernière, celle-ci n’ayant pas joué ce week-end à Attin.

2^{ème} réclamation : l'arbitre bénévole d'Outreau est un mineur.
Appuyées, mais non recevables car envoyées sur un seul et même mail.
Homologué : MARQUISE B 1 – OUTREAU AS C 3.
Droits non remboursés à Marquise.

SD4A-50563.1 HARDINGHEN/COLEMBERT. Participation/inscription sur la feuille de match d'un joueur d'Hardinghen suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 27/11/17.

-courrier d'Hardinghen lu et commenté. La Commission ne peut donner une suite favorable à la demande.

Homologué : HARDINGHEN 0 – COLEMBERT 3 par pénalité. Amende 100€ à Hardinghen.

SD4A-50565.1 POLINCOVE/NORTKERQUE B. Participation à la rencontre d'un joueur de Nortkerque B suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 27/11/17. Homologué : POLINCOVE 3 – NORTKERQUE B 0 par pénalité. Amende 100€ à Nortkerque.

SD4D-50702.1 LOISON/BEAURAINVILLE B. Réserves de Loison sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de Beaurainville pour le motif suivant : des joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification de la feuille de match du 29/10/17 en SD2C Beaurainville/Verton, aucun joueur n'est dans ce cas. Homologué : LOISON 1 – BEAURAINVILLE B 1. Droits non remboursés à Loison.

SD4F-50792.1 AMBLETEUSE B/ST TRICAT. Réserves de Saint Tricat non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : AMBLETEUSE B 0 – ST TRICAT 1. Amende 30€ à Saint Tricat.

SD5E-51014.1 ETAPLES HV C/MERLIMONT B. Match non joué suite à la décision de l'arbitre officiel de ne pas faire jouer la rencontre car l'équipe de Merlimont est arrivée 5mn avant l'heure du match. Lecture faite des pièces au dossier.

La Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission de Gestion des Compétitions pour date à fixer.

SD7A-51554.1 CALAIS RF/CALAIS SO D. Match non joué suite à l'absence d'un terrain disponible pour le club de Calais RF (article 198 des RG du District). Homologué : CALAIS RF 0 – CALAIS SO D 3 par pénalité. Amende 50€ à Calais RF.

FEMà8-53167.1 CREQUY PLANQUETTE/CALAIS GRAND FEMININ C. 1^{er} forfait de Calais Grand Féminin C (mail du club). Homologué : CREQUY PLANQUETTE 3 – CALAIS GRAND FEMININ C 0 par forfait. Match retour le 08/04/18 à Créquy Planquette. Amende minorée 8€ à Calais Grand Féminin.

U15ELA-52339.1 BLERIOT/CAMPAGNE LES GUINES. 1^{er} forfait de Campagne les Guines. Homologué : BLERIOT PLAGES 3 – CAMPAGNE LES GUINES 0 par forfait. Match retour le 07/04/18 à Blériot. Amende 14€ à Campagne les Guines.

U15à8B-52701.1 ETAPLES HV/LA CAPELLE. Dossier mis en attente.

U13 Ouest C-54214.1 CONTEVILLE WIERRE EFFROY/BOULOGNE AIGLON B. 4^{ème} forfait de Boulogne Aiglon B ce qui entraîne son forfait général. Homologué : CONTEVILLE WIERRE EFFROY 3 – BOULOGNE AIGLON B 0 par forfait. Amende 20€ à Boulogne Aiglon.

U11 Nord B-54326.1 CALAIS SO 0 – CALAIS PASCAL B 14.

U11 Est D-54550.1 MAMETZ/COYECQUES B. 1^{er} forfait de Coyecques B. Homologué : MAMETZ 3 – COYECQUES B 0 par forfait. Amende 12€ à Coyecques.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 29/11/17 à 15H.

Le Président : C.FOURNIER

Le Secrétaire : F.PORET